



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 4513 - Insertion professionnelle

#### Proposition de financement 2016 des structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

#### Rapport n° CP/2016/495

#### Service gestionnaire :

G31011 - Unité Accès à l'emploi

#### Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Une avance financière représentant 70% de la subvention départementale attribuée en 2015 a été versée en janvier 2016.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des montants des subventions 2016 et d'autoriser le versement des soldes correspondant pour les chantiers d'insertions.

Afin de permettre aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de s'insérer professionnellement, le Département du Bas-Rhin développe une politique volontariste d'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en particulier les chantiers d'insertion.

Le présent dispositif se fonde sur l'article n°2008-1249 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion et en application de la délibération CP/2014/59 du 6 janvier 2014 relative au financement des opérateurs de l'insertion professionnelle.

Le Département du Bas-Rhin attribue des aides financières aux chantiers d'insertion pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active recrutés en contrats aidés. 320 bénéficiaires du RSA ont aussi été salariés.

Les tableaux annexés indiquent les montants proposés pour la subvention 2016 par structure soit 927 476,80 €. Compte tenu des avances déjà versées, les soldes s'élèveraient à un montant de 276 763,80 €.

Il est proposé que le versement des soldes intervienne au cours du quatrième trimestre 2016, sur présentation du rapport d'activité 2015.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	4 277 590,00 €	560 834,60 €	267 763,80 €
32057	65-65738-564	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'attribuer les montants des subventions 2016 pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 927 476,80 € ;*
- approuve le versement pour 2016 d'un solde global de 276 763,80 € pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport, une avance d'un montant de 650 713 € ayant déjà été versée en janvier 2016 ;*
- décide que les soldes restant seront versés au cours du dernier trimestre 2016, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans les conventions financières ;*
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondants, sur la base de la convention-type annexée ;*
- charge son président de mettre en œuvre dispositif de financement des structures d'insertion par l'activité économique.*

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY